

Compte-rendu de la commission Urbanisme du 30 mars 2016

1. Demande de subvention au titre de la DETR

M. Laval demande le périmètre exact de l'opération de l'avenue de la Plage. M. Gressier y répond.

M. Laval demande des détails sur la programmation de la Maison des Jeunes.

M. Leroy répond que des informations sont disponibles sur le site de la ville et détaille certaines activités (soutien à la parentalité, CLAS, etc.).

2. Conventions de gestion relatives au passage des canadiens

M. Duvert demande en quoi consistent les conventions.

M. Leroy répond que les conventions visent la gestion du passage des Canadiens qui permet de passer sous la RD4 en sécurité. Il rappelle la difficulté que la Ville a eu à porter la réhabilitation de cet ouvrage avec la Ville de Paris. Il détaille les principales dispositions.

Avis favorable à l'unanimité sur les deux délibérations.

3. Questions diverses

M. Gressier fait un point sur l'aménagement de la rue JF Kennedy à la demande de M. Laval. Sont évoqués :

- L'aménagement des places de stationnement et des fosses d'arbre
- Le petit tronçon « Allée de la voute » pas de projet pour l'instant. Ce sera une deuxième tranche sur laquelle nous n'avons pas encore d'information.
- L'essence d'arbres : la Ville porte une demande pour les platanes d'orient. Nous attendons une réponse du CD94 qui n'est a priori pas favorable à planter du platane eu égard aux risques phytosanitaire qui les affectent.

M. Laval demande quand aura lieu le reprofilage de la rue de Paris.

M. Gressier répond que le projet est envisagé mais retardé. Il évoque le retard pris sur l'aménagement de la brasserie, des échos sur une opération de vente sur l'angle rue de Paris/Allée de la Voute et la question de l'inversion du sens de circulation. Il répond toutefois que le profil des trottoirs a toujours existé ainsi sur la rue de Paris prolongée. La non-conformité PMR n'est donc pas nouvelle. La Ville y remédiera dans le cadre de l'aménagement avec un des trottoirs rendu PMR mais seulement lorsque le projet sera bien calé.

M. Laval demande si une approche matricielle sur les commissions pourrait être envisagée pour la présentation des délibérations. M. Gressier comprend la demande de passer plusieurs délibérations dans plusieurs commissions. Il répond qu'il n'y est toutefois pas favorable de manière générale par soucis d'efficacité. C'est aux conseillers municipaux membres de chaque commission de faire le travail de transversalité avec son groupe politique.

M. Duvert demande sur la vidéo verbalisation est déjà en fonctionnement. M. Gressier répond que si ce n'est pas déjà le cas c'est imminent.